

MAIRIE DE L'ILE-TUDY

Objet de la consultation

MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ANTENNE DU CENTRE NAUTIQUE ET DE
SANITAIRES PUBLICS

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E.)

Date du marché :

Montant du marché :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des Marchés Publics :
Monsieur le Maire de L'ILE-L'ILE-TUDY

Comptable public assignataire des paiements : Receveur du trésor Public

Marché passé en application des dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics

Article 1 - Contractant(s)

JE, contractant unique soussigné,

(nom, prénoms) :
.....
.....

Adresse :
.....
.....

Numéro de téléphone :

Numéro d'identification S.I.R.E.T.(2) :

Numéro d'inscription au registre du commerce (1) (2) :
ou au répertoire des métiers :

Code d'activité économique principale NAF (1) :

NOUS, cotraitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées solidaires les unes des autres, et désignées dans le marché sous le nom "MAITRE D'OEUVRE"

1er contractant personne physique/morale :
.....

2e contractant personne physique/morale :
.....
.....

3e contractant personne physique/morale :
.....
.....

4e contractant personne physique/morale :
.....
.....

Le mandataire du groupement conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés;

- après avoir établi les déclarations et fourni les certificats prévus aux articles 44 et 45 du Code des marchés publics,

AFFIRME

AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons ne tombe sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 2° du Code des marchés publics,

CERTIFIE

CERTIFIONS sur l'honneur, et sous peine d'exclusion des marchés publics, que l'exécution des prestations ci-dessus mentionnées, sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L3243-1 et L1221-13 du code du travail.

M'ENGAGE

NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposés par le Cahier des Clauses Particulières, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement (rayer les mentions inutiles), exprimée en euros.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation est notifiée au concepteur dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

(1) Pour les entreprises ou sociétés établies en France.

(2) Pour les entreprises étrangères, numéro et date d'inscription au registre équivalent.

Article 2- PRIX

2-1-Conditions générales de l'offre de prix

L'offre est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de mai 2015 (mois m0),

Elle résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,

Elle comprend les éléments de mission de maîtrise d'œuvre définis à l'article 1.3 du CCP.

2-2. Montant du marché

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 5-3 du CCP.

Le marché est rémunéré par un prix global forfaitaire dont la décomposition par éléments de mission figure à l'annexe 1 de l'acte d'engagement.

Le montant provisoire de cette rémunération est égal à :

- Montant hors TVA :
- TVA au taux de %, soit
- Montant TVA incluse :

Arrêté en lettres à

Le forfait de rémunération est rendu définitif, selon les modalités fixées à l'article 9 du CCP, dès que le coût prévisionnel des travaux C est arrêté.

2-3-Enveloppe financière affectée aux travaux

L'enveloppe financière affectée aux travaux est de 130 000 € HT et constitue le coût prévisionnel des travaux au moment de la remise de l'offre, Co.

Le coût prévisionnel définitif est établi dans les conditions prévues à l'article 9 du CCP.

2-4-Nantissement ou cession de créance

1- Titulaire unique

Le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement, ou céder, est de :

(en chiffres).....€

(en lettres) (.....)

.....(TVA incluse)

2 - Groupement de cotraitants

Le montant maximal de la créance que les membres du groupement pourront présenter en nantissement, ou céder, est de (montant TVA incluse) :

Membre du groupement	Montant maximal en lettres	Montant maximal en chiffres (€ TVA incluse)
.....
.....
.....
.....
.....
Total (€ TVA incluse)	

Article 3 - Délais d'exécution et date de démarrage

Les délais maximum d'exécution des documents et dossiers d'étude, confiés au maître d'œuvre, sont les suivants :

Intitulé des éléments de mission	Délai d'exécution
Esquisse (ESQ)	4 semaines
Avant-projet sommaire (APS)	4 semaines
Avant-projet définitif (APD)	4 semaines
Dossier Permis de Construire	2 semaines
Etudes de projet (PRO) + EXE partiel	6 semaines
DCE (dossier de consultation des entreprises)	Inclus dans l'élément PRO
Analyse des offres	2 semaines
Mise au point des marchés	2 semaine
Dossier des ouvrages exécutés (DOE)	4 semaines

Le point de départ de chaque délai est précisé à l'article 7 du Cahier des Clauses Particulières.

Le candidat peut s'engager sur des délais plus courts qu'il propose ci-dessous.

Les délais d'exécution pour lesquels je m'engage sont :

Intitulé des éléments de mission	Délai d'exécution
Esquisse (ESQ) semaines
Avant-projet sommaire (APS) semaines
Avant-projet définitif (APD) semaines
Dossier Permis de Construire semaines
Dossiers de demandes de subventions semaines
Etudes de projet (PRO) + EXE partiel semaines
DCE (dossier de consultation des entreprises)	Inclus dans l'élément PRO
Analyse des offres semaines
Mise au point des marchés semaines
Dossier des ouvrages exécutés (DOE) semaines

Article 4 - Paiement

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après selon les répartitions jointes en annexe I.

CONTRACTANT 1 :

Désignation du compte à créditer en euros :

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque : Code guichet :
- Clé RIB :

CONTRACTANT 2 :

Désignation du compte à créditer en euros :

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque : Code guichet :
- Clé RIB :

CONTRACTANT 3 :

Désignation du compte à créditer en euros :

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code Banque : Code guichet :
- Clé RIB :

Article 5 - Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

Pièces particulières :

- L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) visé;
- Le programme visé.

Pièces Générales :

- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI), en vigueur lors de la remise des offres,
- le CCTG (Cahier des Clauses Techniques Générales) applicable aux marchés publics de travaux en vigueur lors de la remise des offres.

Fait à _____ le

En un seul original

Le Mandataire
(cachet et signature)

Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement

A L'ILE-TUDY, le
Le pouvoir adjudicateur

Autorisée par délibération du Conseil Municipal.

Reçu notification du marché,

Le _____ le Mandataire

Annexe N°1 – Missions et répartition des honoraires – En complément à l'article 2-3 du présent acte d'engagement

**Maire d'ouvrage : MAIRIE DE L'ILE-TUDY
CONSTRUCTION D'UNE ANTENNE DU CENTRE NAUTIQUE ET DE SANITAIRES PUBLICS**

Eléments de mission	Part en %	Total global HT	Part de	Part de	Part de	Part de
Esquisse (ESQ)	%					
Avant projet sommaire (APS)	%					
Avant projet définitif (APPD) + Etablissement du dossier PC Projet (PRO)	%					
Etudes d'exécution (EXE) Fluides - Thermique	%					
Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)	%					
Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)	%					
Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC)	%					
Assistance lors des opérations de réception (AOR)	%					

Signature du Candidat unique ou du Mandataire